

ID: 057-245700695-20250319-B20250318 07 SI-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-cinq, le dix-huit mars à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le douze mars sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Roland BALCERZAK, Vice-Président en charge de la Mobilité et de la Coopération transfrontalière, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplaçant le Président,

Conformément à la délibération n° 10 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant élection de M. Roland BALCERZAK en tant que Vice-Président,

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents:

MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER (arrivé au point 7), Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Denis BAUR, David ROBINET,

Absent avec procuration: Benoit STEINMETZ à Marie-Marthe DUTTA GUPTA

Etaient excusés: Michel PAQUET, Guy KREMER

Nombre de membres en exercice: 11

Nombre de membres présents :

7 jusqu'au point 6, puis 8 à partir du point 7

Nombre de votants :

8 jusqu'au point 7 (M. ZENNER ne participe pas au vote du

point 7), puis 9 à partir du point 8

Secrétaire de séance : Rachel ZIROVNIK

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Thomas HERBER, DGST, Philippe

> LHOTTE, Directeur du Département Ressources et Services à la population, Manon TURPIN, service communication Antoinette

SALERNO, Chef du service institutionnel,

Etaient excusés: Julien PILLET, Directeur du Département Environnement et Cycle

de l'Eau, Katia PEPPOLONI, Chargée de mission

\$90 P

M. Bernard ZENNER ne prend pas part au vote.

7. Objet: Remboursement des frais des élus communautaires relatifs au déplacement à la rencontre de l'alliance des territoires du nucléaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2123-18-1 et R. 2123-22-2,

Envoyé en préfecture le 26/03/2025 Reçu en préfecture le 26/03/2025 Publié le

ID: 057-245700695-20250319-B20250318_07_SI-DE

Vu la délibération n° 5 du Conseil communautaire en date du 12 avril 2022 portant remboursement des frais aux élus communautaires,

Considérant la tenue de la rencontre de l'alliance des territoires du nucléaire, organisée par la Communauté d'agglomération du Grand Chalon le mardi 3 décembre 2024 de 14 h 00 à 17 h 30 au siège EDF salle Atrium 22-3 avenue de Wagram à 75008 Paris,

Considérant que Monsieur Bernard ZENNER, 2º Vice-Président en charge des Finances, a représenté la CCCE à cette instance,

Considérant qu'en application du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération n° 5 du Conseil communautaire en date du 12 avril 2022, les membres du Conseil communautaire peuvent bénéficier du remboursement des frais de transport et de séjour qu'ils ont engagés pour se rendre à des réunions dans des instances ou organismes où ils représentent la CCCE, lorsque la réunion a lieu hors du territoire,

Considérant que ce remboursement est opéré sur la base de justificatifs,

Considérant les crédits déjà votés et répartis pour l'exercice budgétaire 2025,

Considérant cet exposé,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- de prendre acte du déplacement de Monsieur Bernard ZENNER, 2e Vice-Président, pour représenter la CCCE lors de la rencontre de l'alliance des territoires du nucléaire s'étant tenue le mardi 3 décembre 2024,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision, incluant le remboursement des frais de transport et de séjour engagés.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote: Pour:

0

Abstention:

0

Contre:

0

Fait à Cattenom, le 19 mars 2025

Le Vice-Président,

Roland BALCERZAK



